

Le langagier

BULLETIN LINGUISTIQUE DU DÉPARTEMENT D'ÉTUDES FRANÇAISES

Tél. : (705) 675-1151, poste 4305
langagier@laurentienne.ca

Université Laurentienne
Sudbury (Ontario) Canada P3E 2C6
http://laurentienne.ca/le-langagier

ISSN 1201-7493

Équipe : Pascal Sabourin, rédaction
Isabelle Carignan, Amélie Hien, Ali Reguigui, lecture d'épreuves
Catherine Prazmowska, mise en page

25^e année, N° 95, © septembre 2018

Dans ce numéro :

Congrès /
Quelques expressions françaises /
Gin / Hommage /
Matrimoine

Réflexion langagière :

« Il vaut mieux se tromper en tentant de bien parler que de toujours réussir à mal parler. »

Pierre Bouillon, bloguiste

♦♦♦

CONGRÈS

Nous parlerons ici du mot **congrès** parce que ce dernier illustre bien la capacité d'un même terme à acquérir des sens nouveaux sur une période de temps relativement courte.

De nos jours, **congrès** a un sens très général et se dit d'une réunion de membres d'une association ou d'un organisme qui discutent d'affaires communes. Par exemple, le **congrès** d'un parti politique. Au XIX^e siècle, le terme désignait une rencontre d'États pour discuter de questions internationales. Par exemple, le **Congrès** de Vienne de 1814-1815 qui redessina la carte de l'Europe après la chute de Napoléon. Au XVIII^e siècle, **congrès** avait plutôt le sens de réunion au cours de laquelle des scientifiques exposaient les résultats de leurs études sur un sujet commun. Au XVII^e siècle, le terme signifiait simplement une rencontre de personnes, sens qu'avait le mot latin *congressus* dont il dérive, soit l'« action de se rencontrer ».

Le terme **congrès** a été introduit en français au XVI^e siècle, point de départ de l'alignement de sens que nous suivons

depuis quatre siècles. Pourtant, à son arrivée dans la langue française, il se disait d'une rencontre charnelle entre mari et femme au cours de laquelle une matrone ou une sage-femme devait constater l'impuissance du mari et en témoigner devant la justice dans un cas de demande d'annulation de mariage. Cette acception est bien loin de celle d'une assemblée de doctes personnes! Ajoutons que ce sens juridique a disparu en 1677 avec l'abolition de l'épreuve sexuelle dans les cas de demande d'annulation de mariage.

QUELQUES EXPRESSIONS FRANÇAISES...

Une des grandes qualités de la langue française, et notamment de la langue populaire au Canada francophone, est de former des expressions qui traduisent plus clairement et avec plus de force un sentiment, une pensée, une situation. Mais comme il arrive si souvent avec les expressions populaires, on ne saisit plus aujourd'hui le sens original des mots utilisés, soit à cause d'un changement de sens des mots, soit à cause de leur déformation.

Coûter la peau des couilles

« Sa nouvelle bagnole lui a coûté 'la peau des couilles' ». La voiture a donc coûté très cher. Cette expression paillardes résulte d'une déformation radicale des termes qui la composaient à ses débuts. L'histoire dit que le duc de Mirnoul, passionné de chasse, lança un concours parmi les artisans de son duché pour qui pourrait inventer un instrument pouvant lui rapporter plus de succès durant ses chasses.

Un certain Marcel Écouille lui fit la démonstration d'un sifflet (un appeau) qui attira immédiatement des dizaines d'oiseaux. L'inventeur remettrait son

instrument au duc en échange du quart de sa fortune. À la consternation de tous, le duc accepta la transaction, d'où l'expression populaire « Cela a coûté l'appeau d'Écouille » pour désigner un objet hors de prix.

Lever les pattes

On dit parfois d'une personne décédée qu'elle a « levé les pattes ». Au sens premier, la personne a effectivement levé les pattes à l'horizontale lors de son décès. Mais cette locution adopte une valeur poétique si on la rapproche de la même expression utilisée dans le domaine maritime au sens de « lever l'ancre », c'est-à-dire mettre les voiles et quitter le port... (précisons que **patte** désigne aussi la partie triangulaire qui termine les bras d'une ancre).

Se placer en rang d'oignons

Dans « Les élèves se sont placés en rang d'oignons », l'expression signifie aujourd'hui que les élèves se sont rangés à la manière des oignons d'un jardin, bien alignés. À l'origine, cependant, l'expression renvoyait au nom du baron d'Ognon (XVI^e siècle), organisateur des cérémonies protocolaires lors de visites royales. Ce dernier attribuait les places aux invités en fonction de leur rang social. Cette méthode produisait des mécontents qui se considéraient alors placés « en rang d'Ognon ».

Swigner la baquaisse dans le fond de la boîte à bois

Le cæleur de nos danses carrées criait : « Swigne la baquaisse dans l'fond d'la boîte à bois! ». Le mot **baquaisse** vient de « baquet », à l'origine un récipient en bois. Au Canada francophone, **baquaisse** a pris le sens de pièce de toile qui servait à entrer le bois de chauffage à l'intérieur. « Lancer sa baquaisse dans le fond de la boîte à bois » signifiait mettre de côté cet instrument de travail et se joindre à la fête.

Cependant, le sens de cette expression n'est plus compris de nos jours. **Baquaisse** désigne plutôt une personne corpulente. Notre cèleur continue d'utiliser le mot **baquaisse**, mais le danseur un peu coquin pense qu'il pourrait, à la fin de la danse carrée, « swigner » sa **baquaisse** dans le fond de la boîte à bois!

GIN

Dans les vieilles familles francophones d'ici, on connaissait cette boisson spiritueuse sous le nom de « gros **gin** », que le chef de la maison servait à ses invités masculins (sic) dans un petit « verre à shot ». Mais d'où vient ce terme dont la prononciation (*djin*) ne respecte pas la règle française du « g » prononcé « j » devant voyelle? (ex. : gilet, gitan), sauf dans certains milieux bourgeois de France où l'on entend parfois « jin », dit sur l'avant-bouche avec un tantinet d'air snob?

Les premiers producteurs de la version moderne de cette boisson ont été des distillateurs des anciens Pays-Bas (Pays-Bas actuels et une partie de la Belgique), à la fin du XVII^e siècle. On raconte que ces rusés commençants revendaient aux Anglais de l'alcool pur ou du mauvais vin portugais coupé à l'alcool de genièvre fortement aromatisé. Par la suite, les Anglais ont appris à produire une eau-de-vie beaucoup moins aromatisée qu'ils ont nommée *gin*, abréviation du néerlandais *genever*.



En français, le terme **gin** est un emprunt à l'anglais du milieu du XVIII^e siècle, lequel est issu, par le néerlandais, du latin *juniperus* « genévrier » (l'arbuste). De son côté, le terme français « genièvre » désigne la baie du genévrier qu'on utilise pour aromatiser le « gros **gin** ».

Terminons par une anecdote qui en dit long sur la puissance de cet alcool. Le **gin** embarqué sur les anciens bâtiments de guerre de la Royal Navy titrait à 50° (50 % alc./vol., équivalant à 100 proof dans le système américain). Et ce n'est pas tout : on se servait de ce produit extrêmement inflammable pour conserver les propriétés explosives de la poudre à canon entroposée dans la cale!

HOMMAGE

Un lecteur nous met au défi de trouver un équivalent féminin au terme **hommage** car, selon lui, ce mot est un vestige d'un

monde encore dominé par le sexe masculin.

Notre lecteur n'a pas tout à fait tort de penser que le mot évoque une affaire d'homme puisque **hommage** est un dérivé de *homme* (XII^e siècle), issu du latin classique *hominem*, « être humain » (tout être humain, mâle ou femelle). Cette acception générale subsiste encore aujourd'hui, comme dans le nom du *Musée de l'Homme*, à Paris.

Cependant, parallèlement à ce sens général, le sens particulier de « être humain de sexe masculin » s'est développé à partir de la fin du X^e siècle. On retrouve ce sens au Moyen Âge où **hommage** désigne l'acte par lequel le vassal (de sexe masculin, cela allait de soi) se déclarait « l'homme lige » de son seigneur, c'est-à-dire un homme lié étroitement à son seigneur par sa fidélité jurée et son engagement.

Plus tard, le mot s'est employé pour désigner un geste de courtoisie, d'admiration, parfois de vénération envers une femme. Les poèmes des *Amours de Cassandre* de Ronsard (XVI^e siècle) en sont de bons exemples. De nos jours, l'élément « hom » dans **hommage** n'est plus perçu comme une référence à une personne de sexe masculin. Par exemple, on rend hommage à une personne disparue, à une personnalité, etc. L'anglais (qui tient *homage* de l'ancien français **hommage**) emploie le terme dans un même sens : « *The Prime Minister rendered homage to the survivors for their strength and courage* ».

Au défi lancé par notre lecteur, il faut donc répondre que le mot **hommage**, à la fois par son sens initial latin que par son acception moderne, concerne une personne autant de sexe féminin et que masculin. Quel serait l'équivalent féminin de **hommage**? Envoyez vos suggestions à : langagier@laurentienne.ca

MATRIMOINE

Une lectrice s'interroge sur le mot *matrimoine* qu'elle a entendu récemment à *Tout le monde en parle* et qu'elle ne trouve dans aucun dictionnaire. « Comment expliquez-vous l'absence de ce terme en français après plus de 50 ans de l'adoption de la *Loi sur la capacité juridique de la femme mariée* par l'Assemblée Nationale du Québec, en 1964? Nous avons **patrimoine**, et pourquoi pas **matrimoine**? »

D'entrée de jeu, disons que le rôle du *Langagier* n'est pas de créer de nouveaux

vocables ni d'en valider. Il se contente d'observer et de commenter les usages qu'on rencontre dans le quotidien. Néanmoins, permettez-nous quelques remarques au sujet de la problématique soulevée par notre lectrice. Il faut reconnaître que la langue française, comme outil d'expression d'une réalité qui se compose, notamment, de femmes et d'hommes, ne réussit pas encore à rendre compte de cette dualité de manière satisfaisante malgré les nombreuses tentatives de féminisation du langage. Et puis, n'avons-nous pas appris sur les bancs d'école qu'en présence d'un nom masculin et d'un nom féminin, « le masculin l'emporte »? Cette règle fut énoncée par le grammairien Vaugelas au XVII^e siècle. « Le genre masculin étant le plus noble, il doit prédominer chaque fois que le féminin et le masculin se trouvent ensemble. » (*Remarques sur la langue française*, 1647) Pour plus d'explications à ce sujet, allez au https://fr.wikipedia.org/wiki/Féminisation_en_français.

Le terme *matrimoine* lancé en boutade à *Tout le monde en parle* illustre bien le travail qu'il reste à faire en matière de féminisation du discours français. Il nous invite à remonter jusqu'à l'origine de son pendant masculin, **patrimoine**. Dérivé de l'adjectif *patruus*, de *pater*, « père », **patrimoine** désigne tous les biens familiaux qui appartiennent de droit au père, propriétaire et gestionnaire exclusif de ces biens. Dans les sociétés où la femme avait peu ou pas d'indépendance financière et juridique, le terme **patrimoine** reflétait correctement la réalité. Mais depuis l'adoption de la loi de 1964 citée plus haut et d'une loi semblable en France l'année suivante, la formation du mot *matrimoine* devenait non seulement possible, mais nécessaire au regard des deux lois qui accordaient aux femmes pleine capacité juridique, en particulier le droit de posséder et de gérer leurs propres biens, conclure des contrats, ouvrir un compte en banque, etc. Ajoutons que le mot *matrimoine* est formé à partir de modèles déjà bien établis en français : matrimonial, mariarc, matricide, etc. Il serait donc normal que le mot s'installe dans l'usage. On dit que l'usage est maître, mais il existera toujours des « maîtres » de l'usage, prêts à déclarer, interdire, proscrire...

Avez-vous des suggestions pour **Le langagier**?

Vous pouvez nous joindre au :
705-675-1151, poste 4305,
ou par courriel :

langagier@laurentienne.ca